

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 02 mars 2017, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU de la commune de Coat-Méal

Le 9 mai 2012, la commune de Coat-Méal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et a défini les modalités de concertation. Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat s'est tenu au cours de la procédure lors du conseil de la Communauté de Communes du Pays des Abers le 23 juin 2016, relatifs aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées le 17 mai 2013 ainsi qu'à la commission « Plan Local d'Urbanisme » de la commune de Coat-Méal le 26 février 2016. Les P.P.A ont été invitées à se prononcer sur le dossier de PLU préalablement à son arrêt le 03 mars 2017 conformément aux modalités de concertation prescrite. La délibération de prescription de la révision générale du P.L.U. de Coat-Méal définit les modalités de concertation et il convient donc de tirer le bilan de celle-ci lors du conseil de communauté de la CCPA le 16 mars 2017. La concertation sera close le 15 mars 2017.

Avis favorable – Décision du conseil de communauté le 16 mars.

2- Mise aux normes des déchèteries – Validation de la démarche et acte modificatif du marché attribué au bureau d'études INOVADIA

Lors du bureau du 1^{er} décembre 2016, il a été demandé d'élargir le périmètre des scénarios analysés dans le cadre de l'étude sur la mise aux normes des déchèteries, confiée au bureau d'études INNOVADIA.

Aussi, il est demandé au bureau communautaire de permettre au COPIL de continuer son analyse de la situation en demandant au bureau d'études d'analyser les scénarios élargis, suivants :

- Scénario n° 1 : Fermeture des aires de déchets verts
- Scénario n° 2 : Nécessité de création d'une déchèterie professionnelle sur le territoire
- Scénario n° 3 : Mise aux normes minimale des 5 déchèteries existantes
- Scénario n° 4 : Mise aux normes et optimisation maximale des 5 déchèteries existantes
- Scénario n° 5 : Création de 2 ou 3 nouvelles déchèteries en remplacement des 5 sites existants
- Scénario n° 6 : Réhabilitation de 2 ou 3 déchèteries sur site existants, avec maintien des autres déchèteries existantes sur le territoire qui ne bénéficieront que de travaux de mise aux normes minimales.

Unanimité du bureau communautaire.

3- Avenant au contrat Eco-emballage et aux contrats de reprise des matériaux recyclables

Il est proposé de :

- reconduire pour l'année 2017 les contrats de reprise aux mêmes conditions de prix et de prescriptions techniques, pour l'acier, les papier/carton, les bouteilles et flacons plastiques
- reconduire pour 2017, le contrat de reprise du verre avec un changement du prix de reprise (+ 0,8%) qui passera de 22,20€/tonne à 23,50 €/tonne
- ne pas reconduire le contrat de reprise de l'Aluminium : il est proposé de changer de prestataire de reprise en raison de difficultés de perception de recettes en 2016. Les EPCI du nord Finistère ont effectué dans le cadre d'un groupement sous coordination BMO, une nouvelle consultation pour la reprise de l'aluminium issu de la collecte sélective. Aussi, il est proposé de signer un contrat de reprise pour 2017, avec l'entreprise Guyot Environnement,
- maintenir, le contrat « option individuelle » avec la société Sotraval pour la reprise des métaux extraits des mâchefers, jusqu'à son échéance au 31/12/2017.

Unanimité du bureau communautaire.

4- Convention avec le SDEF pour l'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques

Dans le cadre du dispositif visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à l'initiative des collectivités territoriales, le projet du SDEF a été retenu. La CCPA souhaite inscrire dans le cadre de ce projet, 2 sites d'implantation sur la commune de Plabennec : une borne de recharge en accès public à la gare du lac (intégralement pris en charge par le SDEF) et une borne de recharge en accès réservé à l'hôtel de communauté (à la charge de la CCPA).

Préalablement à la réalisation des travaux d'installation d'une borne, le Bureau communautaire doit délibérer pour autoriser le Président à signer la convention d'occupation du domaine public.

Unanimité du bureau communautaire.

5- Acquisition de matériels roulants

a- Tractopelle de voirie

Il est proposé de réaliser une consultation pour l'acquisition d'un tractopelle d'occasion au cours du premier semestre, afin de remplacer le Tracto I CASE ayant bientôt atteint les 7500 h et étant actuellement à l'arrêt en raison d'une panne nécessitant des réparations lourdes estimées à plus de 10 000 €.

b- Tracteur de voirie

La proposition de la commission travaux permet un renouvellement d'engin/an pour les 6 ans à venir et la suppression d'un tracteur du parc de véhicule (suppression du « T8 »). Pour cela, il est proposé le renouvellement dès cette année du « T3 » (estimé à 90 000 € desquels on déduira les reprises du « T3 » et du « T8, » soit environ 20 000 €). Ce nouveau tracteur (T3) serait équipé d'un broyeur d'accotement à l'avant et d'une balayeuse intégrée.

c- Véhicule électrique pour les services administratifs

L'acquisition d'un véhicule électrique est programmé dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'écologie et relayé par le Pays de Brest.

Une fiche de demande de subvention a été transmise en ce sens, pour une estimation de dépenses de 15 000 € HT. Il est proposé de réaliser une consultation pour l'acquisition d'un véhicule électrique et la location de la batterie.

Unanimité du bureau communautaire.

6- Recours au dispositif des contrats aidés

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit en outre être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Il est donc proposé au bureau communautaire le recrutement de deux contrats d'avenir à temps complet pour intégrer les services techniques communautaires.

Unanimité du bureau communautaire.

7- Achat et revente du terrain de la zone du Hellez à Plouguerneau

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays des Abers est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité économiques et le conseil de communauté du 20 octobre 2016 a validé une première liste de zones à transférer dont la ZA du Hellez à Plouguerneau. La commune de Plouguerneau est propriétaire de la parcelle CT 19 située dans la ZA du

Hellez et classée au PLU en zone Uec Elle a prévu d'y créer deux lots à bâtir.

La vente n'ayant pas pu être effectuée sur l'année 2016, il appartient donc à la CCPA de mener à bien ce dossier et ainsi permettre l'installation d'une nouvelle activité professionnelle sur cette zone d'activité.

Unanimité du bureau communautaire.

8- Convention CCPA/Initiative emploi

L'association « initiative Pays de Brest » (loi 1901) a été créée en 1996. Elle intervient dans le champ du développement économique. Un projet de partenariat, formalisé par convention est proposé afin que la CCPA s'engage à renseigner les porteurs de projet sur les services et le fonctionnement « d'initiative Pays de BREST » et à désigner un référent qui accompagnera les porteurs de projet dans l'instruction des demandes.

Par ailleurs, la CCPA s'engage à mobiliser son réseau d'acteurs économiques afin de faciliter la recherche d'un parrain pour les porteurs de projet. Cette implication partenariale ne donne nullement lieu à un quelconque dédommagement.

Unanimité du bureau communautaire.

9- Modification de la demande de subvention Breizh Bocage – Animations 2017

Par délibération en date du 1er décembre 2016, le bureau communautaire a approuvé le programme d'actions et le plan de financement 2017 du programme Breizh bocage. La CCPA a donc présenté à la DDTM du Finistère une demande de subvention Breizh Bocage conformément au plan de financement validé. Après instruction par les services de la DDTM du Finistère, il s'avère que les chiffres indiqués présentaient une erreur. Il convient donc de valider le nouveau plan de financement.

Unanimité du bureau communautaire.

10- Validation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

À travers la loi NOTRe, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux transports, aux commerces de proximité, aux services de santé, de l'emploi, et de manière générale aux services qu'ils soient publics ou privés. Dans ce sens, un chapitre de la loi sur la décentralisation est entièrement consacré à ce sujet en prévoyant la création de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le schéma permet d'identifier et de hiérarchiser les services réellement essentiels du point de vue des habitants, de repérer les principales carences en matière de présence et d'accessibilité de ces services (analyse territoriale) et de proposer des solutions qui permettront d'apporter des réponses à ces manques identifiés et ce, dans un contexte de rationalisation de la présence physique des services publics et privés.

Le plan d'actions du schéma s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- Renforcer l'offre de santé et les conditions d'accès au service ;
- Faciliter l'accès et l'usage du numérique pour tous les publics et sur tous les territoires ;
- Favoriser la mobilité des usagers et des services ;
- Accompagner les publics en situation de fragilité en améliorant leur accès aux services ;
- Permettre à tous les habitant.e.s d'accéder aux services du quotidien.

Le projet de schéma est transmis, pour avis, aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre du département, au Conseil régional ainsi qu'à la Conférence territoriale de l'action publique. Après avoir été éventuellement modifié, il sera soumis pour approbation au Conseil départemental du Finistère. À l'issue de ces délibérations, le Préfet arrêtera le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services.

Avis favorable – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

11- Modification du règlement de voirie

Le règlement voirie, approuvé lors du bureau communautaire du 04 décembre 2014, nécessite aujourd'hui quelques précisions concernant la sécurisation des interventions des services sur les communes.

Unanimité du bureau communautaire.

12- Demande de renforcement de l'aide financière à la pratique du nautisme par les écoles

Le 15 décembre dernier, le Conseil de Communauté, à la majorité, a validé la proposition de maintien de la participation de la CCPA en faveur du Centre de voile de l'Aber-Wrac'h (CVL) et du Centre Nautique de Plouguerneau (CNP), à hauteur de 5,92 € par élève et par séance. Le Département du Finistère a récemment fait le choix de ne plus subventionner la voile scolaire dispensée aux élèves de premier degré, considérant que ce soutien relevait du bloc communal. Pour rappel, le Département intervenait à hauteur de 1,40 € par élève et par séance.

Quatre scénarios sont alors proposés au bureau de la CCPA :

- La CCPA se substitue au Département, et prend en charge l'euro quarante (1,40 €) par élève de premier degré,
- Les communes et la CCPA se « partagent » l'euro quarante (1,40 €) par élève de premier degré,
- Les communes, les écoles et la CCPA contribuent à hauteur d'un tiers chacune de l'euro quarante (1,40 €) par élève de premier degré,
- La CCPA maintient la participation à 5,92 €.

Avis favorable pour que la CCPA se substitue au Département et prenne en charge l'euro quarante – Décision du conseil de communauté le 20 avril.

13- Questions diverses

- Appareillage auditif pour un agent de la CCPA

Un agent de la CCPA souffre de surdit  bilat rale. Cette surdit  entraine une reconnaissance de la qualit  de travailleur handicap . Cet agent  t   quip  d'une proth se auditive en 2012. Cet appareillage auditif est aujourd'hui en mauvais  tat et n cessite un renouvellement.

Unanimit  du bureau communautaire.

- Am nagements des parkings de la gare du lac
- Plan de communication
- Pi geage des frelons asiatiques
- Ile Vierge
- Travaux de la p pini re d'entreprises

Validation   l'unanimit  de l'avant projet de r novation de la p pini re d'entreprises.

- Cartes Nationales d'identit 